



N°ARR40-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PORTANT COMPOSITION DE
LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET
CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT) DU COMITÉ
SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

Vu les désignations des membres de la F3SCT effectuées par l'UNSA CAGD et FO CAGD suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 puis lors des vacances de sièges,

Vu les résultats des élections municipales et intercommunales de mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 : la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du Comité social territorial (CST) placée auprès de la communauté d'agglomération du Grand Dax s'établit ainsi :

Représentants de la Communauté d'Agglomération et du CIAS :

Titulaires

NOM - PRENOM	FONCTION
Julien DUBOIS	PRESIDENT
Hikmat CHAHINE	VICE PRESIDENT
Alain DUBOURDIEU	VICE PRESIDENT
Christian CARRERE	VICE PRESIDENT
Hervé DARRIGADE	VICE PRESIDENT

Suppléants

NOM - PRENOM	FONCTION
Guillaume LAUSSU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean SOUBLIN	VICE PRESIDENT
Véronique AUDOUY	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Catherine RABA	VICE PRESIDENTE

**Représentants du personnel de la Communauté d'Agglomération****Titulaires**

NOM - PRENOM	ORGANISATION SYNDICALE
Aurélié BOUTEILLE	UNSA GRAND DAX
Elodie LEBEC	UNSA GRAND DAX
Alexandra THOMAS	UNSA GRAND DAX
Roberta TOPLEK	FO GRAND DAX
Josiane DARANCET	FO GRAND DAX

Suppléants

NOM - PRENOM	ORGANISATION SYNDICALE
Benoit LABORDE	UNSA GRAND DAX
Patrice LEFEBVRE	UNSA GRAND DAX
Rose marie CORREIA	UNSA GRAND DAX
Audrey LABROUVE	FO GRAND DAX
Sabine MARTINEZ	FO GRAND DAX

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 21 avril 2026,

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS